REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-KANI

PREFECTURE DE KAELE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – fatherland

FAR-NORTH REGION

MAYO-KANI DIVISION

DIVISIONAL OFFICE KAELE

DECISION N° 08 /D/MINAT/REN/K45/2026 du 06 AOUT 2026

PORTANT PUBLICATION MARCHE RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/AC/CDPM-MK/T-BEC/2026 DU 24/06/2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU MAYO-KANI, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT : **Budget d'Investissement Public MINEFOP - EXERCICE 2026**

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO KANI A KAELE, AUTORITE CONTRACTANTE,

Vu la Constitution ;
Vu le Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
Vu le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquentes ;
Vu le Décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant Formation du Gouvernement ;
Vu le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant Création, Organisation et Fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant Organisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant Réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant Nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n°2022/302 du 14 Juillet 2022 portant Nomination de **Monsieur KPOUMIE NJOYA ABDOUL AZIZ aux** fonctions du Préfet du Département du Mayo-Kani ;
Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté Présidentiel n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux Marchés Publics ;
Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire n°002 et n°003 /CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précise les modalités de mutation économique des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
Vu La Décision n°327/DP/K45/A2 DU 24 Aout 2923 constatant la composition de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mayo Kani;

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-KANI

PREFECTURE DE KAELE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – fatherland

FAR-NORTH REGION

MAYO-KANI DIVISION

DIVISIONAL OFFICE KAELE

COMMUNIQUE N° 08 /C/MINAT/REN/K45/2026 DU 06 AOUT 2026

PORTANT PUBLICATION DU MARCHE RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/AC/CDPM-MK/T-BEC/2026 DU 24/06/2026 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU MAYO-KANI , DÉPARTEMENT DE MAYO-KANI RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public MINEFOP - EXERCICE 2026

Le Préfet du Département du Mayo-Kani, Autorité **Contractante**, informe le public que :

Par Décision N° 08 / D/MINAT/REN/K45 du 06 AOUT 2026,

L'Appel d'Offres National Ouvert, N°06/AONO/AC/CDPM-MK/T-BEC/2026 DU 24/06/2026 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU MAYO-KANI , DÉPARTEMENT DE MAYO-KANI RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD est déclaré infructueux :

Kaélé, le 06 AOUT 2026

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO-KANI,
AUTORITE CONTRACTANTE

Administrateur Civil Principal

Ampliations :
- *MINMAP/YDE ;*
- *DDMINEFOP/MK ;*
- *ARMP/EN ;*
- *CDPM/MK ;*
- *AFFICHAGE;*
- *CHRONO/ARCHIVES.*